



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snnafo.com>

Mérignac, le 9 juin 2009

Monsieur le Directeur des Services de la  
Navigation Aérienne

Monsieur le Directeur,

Le CTP-DSNA du 7 avril 2009 a entériné 8 résolutions dont la décision d'approche unique à Pau et le renvoi au GT Pyrénées pour la décision du nombre de « cross-qualifiés » nécessaires à la mise en place du secteur d'approche unique.

Les personnels attendent depuis trop longtemps la mise en place de l'approche unique, seule à même de normaliser et sécuriser la gestion du trafic dans la TMA Pyrénées où se conjuguent les problèmes d'extrême proximité des deux terrains principaux et l'exiguïté des espaces contrôlés.

Le Chef d'organisme Pyrénées estime que des qualifications croisées sur l'ensemble des positions TWR et APP sont un préalable, allant jusqu'à annoncer en GTP local qu'une mise en place dans 5 ans était envisageable, si nécessaire, amenant le SNNA-FO à quitter la réunion.

Le SNNA-FO estime que techniquement, aucune qualification croisée n'est nécessaire à la mise en place d'un secteur unique d'approche qui pourrait être effective dans les plus brefs délais. Ce chantage inacceptable se met insidieusement en place, conditionnant le secteur d'approche unique à la réalisation d'un certain nombre de qualifications croisées, entre autre pour des personnels du futur encadrement non astreints statutairement à son obtention et non appelés à l'exercer.

Le SNNA-FO rappelle que cette centralisation d'approche s'impose pour des problèmes évidents de sécurité et de normalisation du système de contrôle et que sa mise en place doit être effective dans les plus brefs délais.

Il est d'autre part capital de souligner que les personnels ne supportent plus la dérision avec laquelle ce dossier technique est traité : les problèmes de relations humaines ne sont pas la cause comme on le sous-entend de manière récurrente mais bien la conséquence du non-traitement d'une situation qui dure depuis plus de 20 ans.

De nombreuses FNE traduisent la fragilité du système et dénoncent des situations de contrôle où la sécurité a été lourdement engagée.

Le traitement systématique de ces incidents par le nouvel organisme devait entraîner des modifications progressives du système de contrôle, propres à relever le niveau de sécurité.

A l'inverse, le Chef d'organisme a décidé de traiter « globalement » et dans la même journée 21 incidents significatifs dans un déni absolu des problèmes de sécurité et dans le but de « tirer un trait sur le passé » ! Les contrôleurs concernés par les cas les plus graves en sont restés abasourdis. Faudra-t'il traiter ces incidents directement avec la DSAC ?

Aucune mesure corrective n'ayant fait suite, le traitement des problèmes est au point mort ; d'autres incidents sont reportés quasi quotidiennement et certaines situations conflictuelles se reproduisent.

Par deux fois, la section locale du SNNA-FO a alerté par courrier le Chef d'organisme, dénonçant des problèmes techniques s'accumulant dangereusement et exprimant ses inquiétudes sur les risques induits par une situation explosive. Ces courriers sont sans réponse.

Lors du dernier préavis de grève national, fonction publique un NOTAM décrivant les moyens d'éviter la TMA gérée par Pau-Pyrénées (supposé systématiquement en grève ?) pour rejoindre l'aéroport de Lourdes via la TMA Toulouse (supposés jamais en grève ?), en espace E (IFR commerciaux pourtant), a fini de dépiter le personnel de Pau-Pyrénées.

Au-delà de la remise en cause de l'existence du jeune organisme Pyrénées, ce NOTAM, véritable procès d'intention, dénote d'une gestion irrationnelle et peut être considéré comme une atteinte au droit de grève.

Un dialogue impossible, des décisions à l'emporte-pièce, un dossier technique gangrené par des considérations politiques, des problèmes de sécurité qui s'accumulent dangereusement alors que l'effectif qualifié diminue, autant d'éléments qui ont amené le SNNA-FO à ne plus croire aux instances de concertations locales.

Devant la gravité de la situation et pour préserver la sécurité, le SNNA-FO dépose une alerte sociale au sein de l'organisme Pau –Pyrénées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National  
Pierre MEYBON  
Secrétaire Général